

Ouagadougou, le 24 MARS 2025.

N° 25-00240 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Conseillers des Affaires Culturelles, session 2025.

Ce sont :

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	BEMBAMBA ABDOU KARIM	371258	B15850024	19/05/94
2°	BODEGUENE KADRE	212536	B13508119	31/12/85
3°	YAMEOGO SIBIRI LAURENT	216637	B13190286	22/08/86
4°	BAGNAMA NICOLAS	216626	B13171606	31/12/80
4°	BALBONE HOUMAROU	225849	B11640370	11/09/83
4°	OUEDRAOGO IDRISSE	236052	B17150333	31/12/87
7°	BATIONO AMIDOU	247501	B10918293	20/07/83
8°	GAYERI PAUL	354623	B13201101	06/06/88
8°	YONLI YEDIPAGUIBA NORBERT	238507	B13382882	31/12/88
8°	BAMOUNI BAGNEMA CHARLEMAGNE	354626	B11387177	30/11/85
8°	DIARRA ISSIAKA	238510	B13219489	15/09/87
12°	BAGORO MARIE-GISELE	382088	B11029559	24/06/86
13°	KOETA SALIF	238338	B18003443	31/12/80
13°	KABORE YMNOOGO	225855	B14189535	16/12/84
13°	COULIBALY SOUNGALO	343437	B10198121	31/12/88

Arrêté la présente liste à 15 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

CONSEILLERS DES AFFAIRES CULTURELLES

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite
de l'Administration et du Travail*